

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 avril 2010

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 03/2010 Entretien du patrimoine construit

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 3-2010 du 10 mars 2010,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter la première étape des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'248'000.00 destiné à couvrir le coût des travaux ;
3. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes amendées par l'adjonction de la lettre c) :
 - a) rénovation des bâtiments : par annuités égales sur 20 ans au maximum
 - b) équipement et infrastructures techniques : par annuités égales sur 15 ans au maximum
 - c) les frais de démolition du collège de Chantemerle doivent être totalement amortis de suite

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente


Annie MUMENTHALER

La secrétaire


Jacqueline VALLOTTON

